

Commission « Aménagement des territoires et mobilités »  
Rapporteurs : Michel BELLIER et Jean-Luc PELTIER

## Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Modification des statuts de la régie Illevia »

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La Régie régionale des transports opère des services de transports par autocars en Ille-et-Vilaine, dans le sud du Département.

Héritée au moment des transferts de compétence Loi NOTRe, cette dernière a été confortée dans son rôle et ses missions et s'est même vue attribuer une nouvelle ligne lors des renouvellements de contrats en Ille-et-Vilaine en 2020.

La Région et la Régie ont contractualisé via un contrat de service public en juillet 2020, lequel court jusqu'en 2028. Si ces statuts n'ont pas ou peu été modifiés depuis sa création en 2008, il convient aujourd'hui de les actualiser en considération de l'évolution des normes applicables notamment au régime d'achat des biens destinés à l'exploitation, aux modalités de réunion du conseil d'administration de la régie... Ces modifications sont insérées dans les statuts présentés en annexe et seront répliquées dans le contrat de service public précité.

### 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER prend acte de ces modifications de statuts qui interviennent dans le prolongement du processus de transfert de la Régie ILLEVIA du Conseil départemental vers la Région opéré en 2016. Il aurait néanmoins apprécié connaître plus précisément la nature des modifications apportées et disposer des annexes fixant le cadre du contrat de service public.

De manière plus générale, et comme le CESER l'indiquait dans ses précédents avis, la collectivité exerce avec cette Régie des compétences très opérationnelles, l'obligeant à mettre en place une relation de proximité avec les usagers ainsi qu'une relation nouvelle et étroite avec les EPCI, qui deviennent des partenaires incontournables dans la construction de la desserte routière interurbaine.

Finalement, le Président rappelle que la desserte d'ILLEVIA est circonscrite au sud de l'Ille-et-Vilaine. Le CESER aurait apprécié en connaître la raison et si des évolutions dans les missions de cette régie sont envisagées.

## Vote sur l'avis du CESER de Bretagne

### Modification des statuts de la régie Illevia

Nombre de votants : 103

Ont voté pour l'avis du CESER : 103

Sophie JEZEQUEL (CRAB), Edwige KERBORIOU (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Jean-Paul RIAULT (FRSEA), Cécile PLANCHAIS (FRSEA), Jean CABARET (Confédération paysanne de l'Ouest), Anne RENOUARD (Coordination rurale), Philippe DAGORNE (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Gilles MARECHAL (Par accord FRCIVAM-IBB), Olivier LE NEZET (CRPMEM), Jehane PRUDHOMME (CRPMEM), Agnès BARBE (Par accord Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne nord et Bretagne sud), Sylvie GOURVIL (CRMA), Philippe PLANTIN (CRMA), Nelly BUDET (U2P), Philippe LE ROUX (U2P), Sylvère QUILLEROU (CNPL), David CABEDOCE (CCIR), Séverine DUDOT (CCIR), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Michel BELLIER (MEDEF), Marie-Christine LE GAL (MEDEF), Annie SAULNIER (MEDEF), Daniel TUNIER (MEDEF), Brigitte LE CORNET (CPME), Yannick SAUVEE (CJDE), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Bernard LAURANS (Par accord SNCF-SNCF Réseau-EDF-ENEDIS-RTE-ENGIE-La Poste), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Ronan LE GUEN (Collectif de fédérations d'insertion par l'activité économique : par accord entre la fédération des entreprises d'insertion Bretagne, Chantier école Bretagne, Collectif des associations intermédiaires 29, Fédération des associations intermédiaires 22, Union départementale des associations intermédiaires 56), Sergio CAPITAO DA SILVA (ID4CAR), Anne COUËTIL (Par accord SER-FEE), Frédéric BAZANTAY (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Catherine GUILLEAU (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Danielle CHARLES LE BIHAN (CFDT), Isabelle CONAN (CFDT), Joël DEVOULON (CFDT), Marie-Annick GARAUD LE GARS (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Béatrice FRISONI (CFDT), Chantal GOSSELIN (CFDT), Chantal JOUNEAUX (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Yves LAURENT (CFDT), David RIOU (CFDT), Samuel BRICARD (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Julie MASSIEU (CGT), Nicolas COSSON (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Ronan LE NEZET (CGT), Lindsay MADEC (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Michel FRANCOMME (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Céline BONY (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Daniel CLOAREC (CFTC), Annie COTTIER (CFTC), Sylvie BOURBIGOT (SOLIDAIRES), David COCAULT (SOLIDAIRES), Marie-Andrée JEROME-CLOVIS (UNSA), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Catherine MAILLARD (CFE-CGC), Annie GUILLERME (FR-CIDFF), Marion MILLO (Planning Familial), Virginie TEXIER (APPEL), Filipe NOVAIS (CRAJEP), Yannick MORIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Marie-Martine LIPS (CRESS), Michelle LE ROUX (FAS), Jean-Claude THIMEUR (Par accord URAPEI-CREAI), Marie-Christine CARPENTIER (URIOPSS), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Michèle CASU (Réseau Bretagne solidaire), Mireille MASSOT (UNAASS), Fabienne COLAS (Union régionale de la Mutualité française), André DE DECKER (Par accord CPAM-CAF-MSA), Claudine PERRON (Kevre Breizh), Patrice RABINE (SYNDEAC), Eric HITTI (Universités de Bretagne), M'Hamed DRISSI (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Valérie MAZAURIC (IFREMER), Michel MORVANT (par accord SOLIHA Bretagne et Habitat et développement en Bretagne), Anne-Sophie JEGAT (FRGEDA), Laetitia BOUVIER (JA), Karim KHAN (Par accord UNAT-UBHPA-UMIH-SNAV-FNTV-FVRB-UBGF), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Jean-Pierre BAGEOT (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Jean-Luc TOULLEC (Bretagne Vivante – SEPNEB), Michel CLECH (REEB), Jean-Philippe DUPONT (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Franck PELLERIN (Personnalité qualifiée), Bernard GAILLARD (Personnalité qualifiée), Thierry MERRET (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

**Adopté à l'unanimité**